

Compte rendu de séance

Séance du 23 Février 2016

L' an 2016 et le 23 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , en mairie sous la présidence de
MEULOT ANDRE Maire

Présents : M. MEULOT ANDRE, Maire, Mmes : FLORENCE ALINE, GOULESQUE CELINE, GUENAULT NATHALIE, MOREAU CATHERINE, PAIN CLAUDE, ROBBE FRANCINE, MM : AUBUSSON JEROME, CHESNEAU ROGER, PANTIN GAUTIER, PELICOT JOEL, POUDELET ERIC, RUELLE LAURENT, TRAVERS LAURENT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUMEAS SUZEL à M. TRAVERS LAURENT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 16/02/2016

Date d'affichage : 16/02/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE TOURS

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROBBE FRANCINE

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

CCGC - COMMUNE DE SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - TRANSFERT DE CHARGES - APPROBATION DU TABLEAU DE LA CLECT - 2016_008

LOYER DU COMMERCE EPICÉRIE 14 RUE DU BONDONNEAU - MAINTIEN DU LOYER 2015-2016 - 2016_009

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - COMMERCE AMBULANTS PLACE DE LA CHAPELLE - 2016_010

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE AU 2016 AU 1er MARS 2016 - 2016_011

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE - 2016_012

LES ROCANTONELLES : CONVENTION DE RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS - 2016_013

COMMUNE NOUVELLE : PRINCIPE ET MODALITES D'ORGANISATION DE LA CONSULTATION DES ELECTEURS - LE DIMANCHE 28 FEVRIER 2016 - 2016_014

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour et d'en supprimer un:

- rajout du point sur la CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

- suppression en point IV.Urbanisme : rétrocession gratuite de parcelles Etat Cofiroute à la Commune.

Approbation du conseil précédent à l'unanimité

I. FINANCES

1) CCGC - COMMUNE DE SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - TRANSFERT DE CHARGES - APPROBATION DU TABLEAU DE LA CLECT réf : 2016_008

Le conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après un vote par 13 voix pour et 2 voix contre,

- approuve le tableau des charges transférées présentée lors de la réunion de la CLECT du 17 février 2016.
- confirme que les charges transférées pour la commune de Saint-Antoine-du-Rocher s'élèvent à un montant de 119 553 €.

2) LOYER DU COMMERCE EPICERIE 14 RUE DU BONDONNEAU - MAINTIEN DU LOYER 2015-2016 réf : 2016_009

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le loyer du commerce de l'épicerie situé 14, rue du Bondonneau appartenant à la commune,
Décide à l'unanimité de maintenir le loyer mensuel HT à 157.02€ jusqu'en septembre 2016.

3) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - COMMERCE AMBULANTS PLACE DE LA CHAPELLE réf : 2016_010

Monsieur le maire expose qu'il convient de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants s'installant place de la Chapelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 60 euros par semestre, forfait qui sera payé d'avance.

II. PERSONNEL

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE AU 2016 AU 1er MARS 2016 réf : 2016_011

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Francine ROBBE, adjointe aux finances,
Décide à l'unanimité de créer un poste d' Adjoint Technique 2ème classe à compter du 1^{er} Mars 2016.

III. VOIRIE / ASSAINISSEMENT

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE réf : 2016_012

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui précise qu'une décision du conseil municipal doit compléter la demande de subvention au titre du FDSR pour les travaux d'assainissement collectif, route du Dolmen.

Décide à l'unanimité :

- d'approuver la demande de subvention au titre du fonds départemental de solidarité rurale pour les travaux d'assainissement collectif, prévus route du Dolmen.

- d'entériner le montant des travaux d'assainissement collectif, estimé à 107400 € HT

FDSR : enveloppe "socle"	: 14 363 €
PAC (10 raccordements prévus)	: 15 000 €
Bassin Loire Bretagne	: 64 800 €
Autofinancement	: 13 237 €
TOTAL HT	: 107 400 €
TOTAL TTC	: 128 880 €

IV. URBANISME

1) LES ROCANTONELLES : CONVENTION DE RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS réf : 2016_013

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après un vote par 14 voix pour et 1 abstention ,
Autorise Monsieur le Maire, , à signer la convention de rétrocession des espaces communs du lotissement les Rocantonelles.

2) DPU

Pas de droit de préemption exercé par la commune sur la vente d'un terrain chemin des Baratteries

V. COMMUNE NOUVELLE

COMMUNE NOUVELLE : PRINCIPE ET MODALITES D'ORGANISATION DE LA CONSULTATION DES ELECTEURS - LE DIMANCHE 28 FEVRIER 2016 réf : 2016_014

Vu les articles L.112-5 à L.1112-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1112-17,

Entendues les demandes formulées par les concitoyens lors des réunions publiques du 14 octobre 2015 à Saint-Antoine-du-Rocher et du 21 octobre 2015 à Semblançay,

Sur accord de Monsieur le Sous-Préfet rencontré le 28 octobre 2015 pour l'organisation d'une consultation populaire, se référant aux règles décrites à l'article L.1112-17 du Code Général des Collectivités,

Considérant que cette consultation permet l'expression des électeurs sur un projet d'intérêt général pour la construction d'un avenir commun entre les deux communes,

Etant précisé expressément que cette consultation n'est qu'une demande d'avis,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

à l'unanimité,

arrête le principe et les modalités de consultation de la population,
fixe le jour du scrutin au dimanche 28 février 2016 de 9h00 à 17h00, en mairie,
convoque les électeurs figurant au dernier tableau électoral du 10 janvier 2016 à la consultation populaire organisée ce dit-jour,
dit que le vote par correspondance sera admis jusqu'au samedi 27 février 2016 , 12h00, selon le principe suivant :

- une enveloppe bleue, vierge de toute inscription, contenant le bulletin. Cette enveloppe sera ouverte lors du dépouillement du dimanche 28 février 2016
- une fiche sur laquelle l'électeur a mentionné son NOM - PRENOM - N° d'électeur afin de vérifier la capacité électorale de l'électeur et permettre de signer dans l'émargement "Vote par correspondance"
- une enveloppe scellée à destination de la Commune; celle-ci sera placée dans une urne fermée jusqu'à son ouverture le dimanche 28 février 2016 à 17h00.

VI. DIVERS

A.MEULOT

- annonce qu'il n'y aura pas de regroupement avec TOURS + ni vers TNO. Le regroupement avec Racan et quelques communes de TNO qui souhaitent intégrer Gâtinee Choisille sera vraisemblablement le schéma adopté. On devrait être fixé vers la fin mars.

- Le lycée agricole de Fondettes organise le 01/03/2016 à partir de 20h30 une conférence sur la sensibilisation environnementale de la choisille.

- Courrier reçu en mairie de Monsieur BRESSO invitant le conseil municipal à participer à la réunion publique qui aura lieu le 24 février.

- A l'occasion du centenaire de la guerre 14-18, l'ONF lance une opération "forêts d'exception" et un appel aux dons. Ce courrier sera affiché en mairie à destination de l'ensemble des habitants de Saint-Antoine-du-Rocher.

J.AUBUSSON

- Point sur le conseil de l'école : souci avec les alarmes de l'école, point qui sera vérifié à nouveau avec les fournisseurs.
- Syndicat du collège : questionnement sur le devenir suite à la nouvelle forme de la Communauté de communes.

E.POUDELET

- Exposition 14-18 : une réunion est proposée à l'ensemble du conseil le 9 mars 2016 à 20h30 pour commencer à préparer l'exposition
- Suite à la participation aux ateliers du PAYS LOIRE NATURE, une réunion avec Monsieur BOULESTEIX est prévue le 01/03/2016 à 15h30 afin de préparer au mieux les fiches de demande de subvention.
- Electricité utilisée pour le commerce ambulancier : Il faut revoir l'alimentation en électricité du camion, actuellement, il se branche sur la prise de la chapelle dont le compteur appartient au diocèse.

C.PAIN

Lors de la dernière commission ALSH en CCGC, le bilan fait apparaître une constante évolution du taux de remplissage.

Une commission Loisirs/associations est prévue le 02/03/2016 à 20h30.

R.CHEsNEAU

En commission voirie, les travaux 2016 ont été décidés:

- trottoirs allée du Grand Clos, rue du clos de la Cure, rue de la Serinière
- enrobés route des Bonshommes et rue du Carroi

En commission bâtiments, les travaux prévus sont la réfection en peinture de la cantine.

Problème rue de la Poste:

Suite aux travaux d'enfouissement, il s'avère que les buses d'évacuation des eaux pluviales sont dégradées. Les travaux d'enrobés ne pourront être réalisés qu'après la remise en état des buses. Ils sont donc reportés en 2017.

J.PELICOT

Point sur le SICA : La trésorerie étant largement bénéficiaire, le bureau a donc décidé de diviser les cotisations des communes de 50% soit pour Saint-Antoine-du-Rocher, la somme de 2621€ au lieu de 5642€.

N.GUENAUlt

Plan d'action des points délicats de ramassage des ordures ménagères : le point a été fait en CC avec Madame SERRE, La SITA et F.ROBBE. Le point le plus préoccupant est l'allée de la Grenouillère. Une réunion avec les propriétaires du chemin qui accepteraient le retournement, est à envisager car le chemin nécessite un aménagement. Les autres points évoqués consistent à favoriser des points de regroupement des poubelles pour éviter les manoeuvres à risque.

C.MOREAU

Réunion culture le 18/02/16 :

- annonce de la dissolution de l'association "culture au centre"
- annonce des mouvements de personnel
- Constat sur les spectacles : les événements gratuits rencontrent du succès ainsi que les groupes connus notamment "les voleurs de swing".
- Volonté d'une politique réelle de culture

Fin de conseil à 21h30

Prochain conseil le 15/03/2016

Le conseil municipal prévu le 29/02/2016, suite à la consultation, sera peut-être reporté car une réponse de la préfecture est attendue.

